

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 21 janvier, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 janvier 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Pouvoirs de : M. BERARD Maxime à M. FEUILLASSIER Stéphanie
M. CHARPIOT François à M. ARMANDIE Jean-Pierre
Mme COURT Sylvie à Madame HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume
M. FIORONI Stéphane à Mme. PORTEVIN Christine

Secrétaire de séance : Mme Lucie FEUTRIER

OBJET : Mairie : Réaménagement - Avenant n°1 marché de travaux

N°20250121-09

Rapporteur : Madame le Maire

Annexe : fiches visa lot 1, 7 et 8 du maître d'œuvre

Synthèse et exposé des motifs

Les travaux de réaménagement de la Mairie sont en cours et appellent certains ajustements sur les lots :

- Lot 1 – Gros œuvre ;
- Lot 7 – Electricité ;
- Lot 8 – Chauffage/ventilation.

Pour se conformer aux études de sol et avis des bureaux d'études techniques, des modifications sont nécessaires pour le lot 01 / Gros œuvre démolition, dont le titulaire est l'entreprise BOREL TP, pour les aménagements extérieurs.

Les modifications portent sur :

- Modification des fondations du parvis devant la Mairie, engendrant une plus-value ;
- Suppression des reprises des murs courbes de la jardinière existante, engendrant une moins-value ;
- Modification du monte-personne pour créer un mur béton d'enveloppe, engendrant une plus-value.

L'entreprise titulaire du lot 01, BOREL TP, a proposé un devis en date du 27 novembre 2024. Les modifications ont été visées par la maîtrise d'œuvre le 27 novembre 2024.

Il apparaît nécessaire de proposer un avenant n°1 au lot n°1 pour acter ces modifications.

L'accès au futur parvis se fera par un escalier. L'éclairage de ce dernier n'avait pas été prévu, mais s'avère nécessaire pour des raisons de sécurité. L'entreprise FAUCHE, titulaire du lot 7 – électricité courant faible, a proposé un devis pour la fourniture et pose dans le mur de soutènement de 2 éclairages encastrés afin d'éclairer l'escalier d'accès au parvis. Ce devis s'élève à 694,50 €HT et a été visé par la maîtrise d'œuvre le 29 novembre 2024.

Il apparaît nécessaire de proposer un avenant n°1 au lot n°7 pour acter ces modifications.

Enfin, lors du désamiantage, une évacuation d'eaux pluviales avait été démontée et provisoirement remplacée. Le remplacement définitif de cette descente d'eaux pluviales n'avait pas été prévu au lot n°8 chauffage ventilation plomberie. Il convient de le rajouter. L'entreprise titulaire du lot, AME énergies a proposé un devis en ce sens s'élevant à 344,19 €HT, et visé par la maîtrise d'œuvre le 29 novembre 2024.

Il apparaît nécessaire de proposer un avenant n°1 au lot n°8 pour acter ces modifications.

Tel est l'objet de cette délibération.

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT les travaux modificatifs nécessaires sur les lots 1 – gros œuvre, lot 7 – électricité et lot 8 – chauffage ventilation ;

CONSIDERANT que ces travaux modificatifs génèrent des plus-values sur les lots 1, 7 et 8 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-5, 1411-7 et L 2121-29 ;

VU le budget principal 2024 et suivants ;

VU les devis et visa de la maîtrise d'œuvre pour ces travaux modificatifs ;

VU l'avis du bureau du lundi 6 janvier 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE, AVEC DEUX VOTES CONTRE :

- M. DEJY Guillaume
- M. DU PONTAVICE Quentin

- **VALIDE** les avenants n°1 pour les lots 1, 7 et 8 conformément au tableau ci-dessous :

Lot	Entreprises titulaires	Montant de l'avenant € HT	Montant initial du marché €HT	Nouveau montant du marché €HT
LOT01 : Démolition / Gros- œuvre	SAS BOREL TP110 ZA de Pont Frappe 05260 FOREST-SAINT- JULIEN SIRET : 400 727 319 000 40	29 574,21€ Soit 11,96% du marché initial	247 370,89€	276 945,10€

Lot 07 : électricité	Electricité industrielle JP FAUCHE – Agence Alpes Var 198 avenue Irène et Frédéric Joliot Curie 83 130 LA GARDE SIRET : 308 205 570 00634	694,50€ Soit 0,55% du marché initial	127 140,37€	127 834,87€
Lot 08 : chauffage ventilation plomberie sanitaire	AME Energies ZA Plaine de Lachaud 10 avenue des Alpes 05000 CHATEAUVIEUX SIRET : 902 270 123 00018	344,19€ Soit 0.25% du marché initial	137 827,76€	138171,95€

- **AUTORISE Mme le Maire** à signer les avenants et toutes les pièces afférentes à ce marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 23 janvier 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 23 janvier 2025
Publié le : 23 janvier 2025

